



Décision : n° 180/2020

Objet : Convention de partenariat entre la commune de Marolles-en-Brie et l'association MUSIKA L'IMAGE pour l'évènement communal « Cérémonie - 100 ans d'Emile IDEE », le samedi 12 septembre 2020.

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Marolles-en-Brie,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-22,

Vu la délibération n°2454-2017 du Conseil Municipal en date du 29 juin 2017 notifiant les pouvoirs du Maire,

Considérant le point n°5 de l'article L2122-22 du CGCT déléguant le droit de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

DECIDE

Article 1 : D'adopter la convention de partenariat (ci-annexée) entre la commune de Marolles-en-Brie et l'association MUSIKA L'IMAGE, représentée par son Président, Monsieur Alain CHAUCHE, à l'occasion de l'évènement « Cérémonie – 100 ans d'Emile IDEE », le samedi 12 septembre 2020.

Article 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- L'association MUSIKA L'IMAGE ;

Marolles-en-Brie, le 10 septembre 2020

Alphonse BOYE,
Maire de Marolles-en-Brie